



COMMUNE
DE
LA JARRIE

LA JARRIE, le 16 Septembre 2002

*copie
révisée
à la fin
12/31/02*

Monsieur le Préfet
BP 501

17017 LA ROCHELLE

REFERENCES : DB/BM/09/02

OBJET : Projet d'Autoroute A 831.

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 29 Novembre 2001, vous nous avez transmis le dossier d'APS du projet d'autoroute A831 présentant les différents fuseaux de 300 m envisagés.

Après avoir pris connaissance en détail de ce dossier, participé aux réunions d'information que vous avez bien voulu organiser, écouté nos concitoyens et divers avis, le Conseil Municipal par 22 oui et 1 abstention lors de sa séance du 13 Juin 2002, a décidé de rendre un avis défavorable à ce projet quels que soient les fuseaux envisagés.

Les raisons de cette prise de position sont multiples et je me permets de vous les synthétiser ci-après.

La France depuis au moins 1992 s'est engagée sur le chemin du Développement Durable, sur la Lutte contre l'effet de serre, sur la sauvegarde de la biodiversité et tente de mener d'années en années une politique tant nationale qu'internationale efficace et cohérente sur ces sujets. Elle est à ce titre un pays leader dans de nombreux débats internationaux, et elle se doit donc de montrer l'exemple sur son propre territoire.

Il nous apparaît que ce projet entre en totale contradiction avec ces engagements majeurs qui visent à mieux gérer les territoires par des projets de développement viables, équitables et vivables.

↳ **Un développement viable ?**

Le projet tel que présenté est comme tout projet d'autoroute très coûteux, mais apparaît particulièrement sous-estimé : non actualisé depuis 1997, sous estimant probablement des travaux gigantesques nécessaires pour affronter les contraintes des marais. De plus, le cadre de financement des autoroutes ayant changé (avec la fin de l'adossement), l'ensemble des collectivités signe un réel chèque en blanc sur leur participation à l'investissement de ce projet et à son fonctionnement.

Ne serait-il pas plus opportun et convaincant pour notre avenir, de voir l'Etat et nos grands élus régionaux et départementaux orienter les mêmes dépenses sur une amélioration de la voirie existante et sur des projets innovants en matière d'organisation des transports ? Est-ce que favoriser le développement autoroutier à partir d'estimation de l'augmentation continue du trafic est le meilleur moyen de s'engager sur la lutte contre l'effet de serre ?

↳ **Un développement équitable ?**

Les deux points majeurs à résoudre sont le passage de Marans et l'allègement du trafic autour de La Rochelle. Pour Marans, rien ne prouve que l'A 831 est l'unique solution. Divers exemples proches nous montrent au contraire clairement que l'autoroute ne détourne qu'une faible partie du trafic routier de la route. Ne faudra-t-il pas de toutes les façons faire à court ou moyen terme un contournement de Marans ? Mais alors pour quoi est construite l'A 831 ?

Quant au trafic de La Rochelle, à 90 % local, pourquoi les utilisateurs habitués à des liaisons aux normes autoroutières gratuites, iraient-ils chercher une nouvelle infrastructure située en parallèle de la première et 15 km à l'intérieur du territoire ? Quel bénéfice pour la Charente-Maritime ? Une meilleure accessibilité pour son développement économique ? N'y a-t-il pas des solutions alternatives à cette solution autoroutière qui profiteraient à un plus grand nombre, tout en préservant la qualité de vie et en utilisant mieux les finances publiques ?

↳ **Un développement viable ?**

Quel que soit le projet d'autoroute, l'impact sur l'environnement est important. Le passage de cet ouvrage sur deux marais d'importance européenne aura des conséquences irrémédiables sur les paysages, sur le fonctionnement hydrique et sur le milieu naturel quelles que soient les mesures compensatoires prises. Et comment être assuré que TOUT serait bien pris en compte dans ce projet ?

Ce n'est pas l'APS qui nous donne la réponse : incohérences nombreuses sur le thème des espaces naturels entre le chapitre descriptif de l'état des lieux et l'évaluation des impacts, manque de précisions sur la description, méthode d'évaluation plus que sommaire des impacts,...

En conclusion, vous comprendrez aisément que face à cette situation, nous ne pouvons croire que l'A 831 soit un projet de développement durable.

Dans le souci de préserver notre territoire communal et par solidarité avec des Communes de Vendée et de Charente-Maritime pour qui les impacts probables seront encore plus importants, il nous apparaît sage de faire jour le principe de précaution, tant les incertitudes sur ce projet sont nombreuses et sur le simple fait que rien ne nous prouve qu'il soit le meilleur compromis pour résoudre les problèmes existants.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

LE MAIRE

D. BAUDON

